

La présente note sera complétée par les retours du réseau, un temps d'analyse en commission famille de Novembre 2019 et d'éventuels échanges avec la CNAF

Circulaire CNAF – 2019- 012

Les évolutions du financement des actions de soutien à la parentalité dans le cadre du Fonds National Parentalité (Fnp) : diffusion du référentiel de financement des CAF

**Enjeux COG 2018-2022** : consolidation du portage de la politique de soutien à la parentalité au sein des SDSF et des Ctg. Confère fiche 4 de la COG avec les objectifs :

- Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant en améliorant les dispositifs existants et en concourant à leur bonne articulation (services et informations de la période périnatale aux trois ans de l'enfant)
- Soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, notamment les adolescents (maintien des liens, prévention des ruptures et conflits, attention aux périodes de transition)
- Accompagner et prévenir les ruptures familiales

Le Fnp vise à contribuer à ces objectifs, levier sur les actions de soutien à la parentalité en complément des dispositifs soutenus par les prestations et services. Permet également de structurer les dispositifs, de favoriser la mise en réseau des acteurs, via le financement d'une fonction d'animation parentalité dans chaque département.

Enjeux sur la période de la COG :

- Renforcer la lisibilité des actions de soutien à la parentalité pour les familles et les partenaires
- Soutenir les structures fédérant un projet parentalité de territoire, proposant une offre d'information et d'accompagnement de proximité aux familles
- Renforcer l'efficacité collective et la qualité des réponses apportées
- Alléger la charge de gestion en CAF liée à la mise en œuvre des appels à projets

Evolution du Fnp à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour poursuivre le financement des actions parentalité mises en œuvre dans le cadre des Reaap et généralisation du référentiel national de financement, pour continuer à accompagner la structuration de la politique parentalité via le financement d'une mission d'animation départementale parentalité, pour permettre le financement de lieux ressources dédiés à la parentalité

Sur la COG, progression de 4.5% du Fnp

3 volets d'intervention du Fnp :

- 1. Financement des actions parentalité mises en œuvre dans le cadre des Réseaux Parentalité (REAAP)**
- 2. Structuration de la politique parentalité sur les territoires via le financement de la mission d'animation parentalité**
- 3. Soutien financier au fonctionnement de lieux ressources dédiés au soutien à la parentalité**

⇒ **Des volets d'interventions pour atteindre d'ici 2020 un objectif : Proposer sur chaque territoire intercommunal (EPCI) un panier de services « parentalité » constitué d'au moins une action Reaap, une action Clas et un Laep<sup>1</sup>**

1. Développement des actions parentalité sur le territoire et soutien aux porteurs de projet

\*Critérisation des actions selon le référentiel national de financement (confère annexe)

\*Un référentiel valorisé et partagé au sein des SDSF et Ctg

\*Le référentiel précise : critères d'éligibilité, modalités de dépôt et de sélection des projets, durée de financement, mobilisation de cofinancements, modalités de suivi et de valorisation des actions, typologie des actions pouvant être financées et les actions non éligibles (confère en suivant)

\*Mise en avant de l'implication des parents dans les actions, cohérence avec le diagnostic territorial et les bilans précédents

\*Priorisation de financement sur les porteurs de projet qui participent aux dynamiques des réseaux d'acteurs

\*Introduction d'une possibilité d'instruction par les CAF « au fil de l'eau »

\*Dématérialisation des procédures de dépôt des dossiers, a priori au 1<sup>er</sup> semestre 2020

\*Modalités de financements inchangées : jusqu'à 80% du coût de l'action (mais maximum non systématique), pas d'excédent de gestion possible sur les actions

\*Introduction d'une possibilité de financement pluriannuel pour les centres sociaux porteurs d'action parentalité conduites dans le cadre des Reaap et pour les porteurs de projet soutenus par la Caf depuis plus de deux ans – adossement pour les CSX à la période d'agrément

\*Instruction par le comité technique « parentalité » rattaché au Sdsf ou instances délégataires CAF

2. Soutien à la mise en œuvre d'une mission d'animation départementale parentalité sur les territoires

\*Un diagnostic de besoin d'une coordination départementale pour favoriser le travail en réseau

\*Budget de 50K€ / an et / CAF sur cette mission

\*Mission avec plusieurs dimensions : culture commune sur l'accompagnement à la parentalité / aide à la structuration et à l'articulation entre dispositifs, en cohérence avec SDSF et en infra-dép avec Ctg / communication sur parentalité / renfort et accompagnement sur structuration réseaux d'acteurs / actions innovantes / capitalisation bonnes pratiques / démarches d'évaluation

\*Mission assurée par la CAF mais possiblement déléguée à un ou plusieurs partenaires (les CAF recevront des kits pour organiser ces délégations )

---

<sup>1</sup> On note ici le vocable commun avec le CGET sur la notion de bouquet de service où les CS sont identifiés comme possibles porteurs de ces paniers ...

### 3. Création d'un nouveau volet au sein du Fnp pour soutenir le fonctionnement des lieux ressources pour les parents sur les territoires

\*rappel que le regroupement des offres parentalité existantes au sein des centres sociaux et des espaces de vie sociale est encouragé

\*création d'une aide au fonctionnement des associations et des structures dédiées à la parentalité (COG) pour accompagner la structuration de lieux ressources et d'accompagnement des familles assurant une mission de coordination de la politique parentalité sur le territoire lorsque celui-ci est dépourvu d'un centre social assurant ce rôle (mais aussi : lieux hybrides, lieux ressources et d'accompagnement des familles en grande précarité).

#### A propos du référentiel

\*une ambition : harmoniser les actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité financées par les CAF, avoir un cadre commun de référence, améliorer la lisibilité des actions pour mieux les valoriser et identifier les bonnes pratiques

\*objectif de diversification des modalités et formats d'intervention en direction des parents

***Pour l'ensemble du référentiel, se reporter au texte.***

Attention particulière sur les cofinancements pour les centres sociaux (distinction claire à faire par rapport au financement PS ACF et non valorisation des salaires)

#### Typologie

- Groupe d'échanges et d'entraides entre parents (groupes de paroles ponctuels, groupes d'échanges entre parents, groupes d'entraides entre parents)
- Les activités et ateliers partagés « parents-enfants »
- Les démarches visant à aider les parents à acquérir et construire des savoirs autour de la parentalité (universités populaires de parents, actions de formation, réalisation par les parents d'outils ou d'actions sur la parentalité)
- Les conférences ou ciné-débat
- Les manifestations de types « événementiels autour de la parentalité »

Le référentiel précise les actions non-éligibles et quelques textes de référence.